

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2006**

*Le procès verbal du 19 MAI 2005 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée.
Monsieur Pierre POUPIN est désigné secrétaire de séance.*

TRI MECANO BIOLOGIQUE : RAPPORT D'ENQUETE ET ECHEANCIER

Après projection d'une réalisation vidéo sur la filière complète du SMITED, Monsieur le Président remercie toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce film.

Monsieur le Président présente et commente le rapport d'enquête publique dressé par le commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable.

Une copie des conclusions d'enquête a été remise à chaque délégué.

Monsieur le Président précise que le commissaire enquêteur, lors d'une synthèse des différentes remarques enregistrées dans les registres, a fait ressortir une quarantaine de questions. Le SMITED accompagné de son bureau d'études se sont appliqués à formuler des réponses claires dans un langage non technique.

Le commissaire enquêteur a précisé qu'il ne jugeait pas le plan départemental, mais seulement si l'outil mis en place était conforme au plan.

La prochaine étape sera la présentation du dossier au comité départemental d'hygiène (CDH) en octobre prochain.

L'arrêté d'autorisation d'exploiter sera délivré par Monsieur le Préfet après avis du CDH.

Les travaux pourront être lancés dès l'obtention des l'autorisations (Arrêté Préfectoral et Permis de construire).

Les demandes de subventions ont été renouvelées auprès des services de l'Etat (FNADT), du Conseil Régional et du Conseil Général.

L'engagement de financement par emprunt obtenu auprès de la Caisse d'Épargne est en phase de renouvellement.

INFORMATION DU COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical sur les points suivants :

Fouilles archéologiques :

Les travaux de fouilles archéologiques sont achevés depuis le 11 août 2006. Des demandes de subventions ont été adressées à la DRAC et au Conseil Général.

La restitution des découvertes archéologiques fera l'objet d'une présentation en Mairie de Coulonges Thouarsais après publication du rapport de fouilles (2007)

Taxe sur les déchets Coulonges Thouarsais :

La commune de Coulonges Thouarsais a, par délibération en date du 10 Août 2006, établi la taxe sur les déchets prévue par l'art L.2224-13 CGCT.

Cette taxe est fixée à 3.00 € /tonne à compter de 2007.

Travaux de voirie Coulonges Thouarsais :

Les travaux d'aménagement de la voirie communale menant au site de La Loge ont été commandés à la Sté Pelletier pour un montant de 45 062 € HT. Ces travaux seront réalisés pour le compte de la commune avec qui le SMITED doit passer une convention.

Conventions de mise à disposition des terres non exploitées sur le site de La Loge :

Les terres agricoles en excédent autour des installations peuvent être mises à la disposition des exploitants agricoles voisins qui en ont manifesté le souhait lors d'une réunion d'information en Mairie de Coulonges.

Les travaux étant achevés sur le site de transfert-déchetterie et l'emprise exacte du CSDU II connue, il est proposé de passer des conventions de mise à disposition précaire des terres non utilisées avec les agriculteurs locaux en s'attachant des services de la SAFER qui agira en tant que conseil.

Matériels de transport :

Deux des quatre véhicules poids lourds de transport ont été renouvelés en 2006 et seront livrés fin octobre.

Il est proposé de lancer une consultation pour le renouvellement des deux autres porteurs équipés de bras de levage. Au terme de cette mise en concurrence les matériels seraient commandés pour une livraison début 2007.

Financement des investissements réalisés :

Il est proposé de consulter des organismes bancaires afin de réaliser les emprunts nécessaires au financement des travaux et fournitures de 2006 : matériel de transport, travaux La Loge.

Les propositions seront présentées au cours du prochain comité syndical pour une réalisation d'emprunts fin 2006.

Besoin de capacités de traitement complémentaire pour 2007 :

Lors de la passation du marché de traitement avec la Sté SITA en juillet 2005, les tonnages prévus pour 2006 et 2007 prenaient en compte une mise en service du centre de Tri Mécano Biologique début 2007.

La capacité limitée à 25000 t/an du CSDU de La Loge et le différé de mise en service du Tri Mécano Biologique nous obligeront à augmenter la part de traitement chez un prestataire estimée à 15 000 tonnes pour 2007. Il sera donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation en réponse à ce besoin complémentaire de traitement.

MARCHES ATTRIBUES

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical, les nouveaux marchés en procédure adaptée qui ont été passés avec une entreprise depuis le dernier comité syndical, Ils concernent :

Date du marché	Objet du marché	Nombre de propositions chiffrées	Procédure de mise en concurrence	Titulaire	Montant € HT
12/06/06	Deux véhicules de service	3	MAPA 2	AUTOMOBILIS PEUGEOT 79	21 600,00
30/06/06	Coordination SPS La Loge II	3	MAPA 1	OUEST COORDINATION	2 236,00
30/06/06	Maîtrise d'œuvre	2	MAPA 2	SAFEGE	28 000,00
29/08/06	Travaux voirie La Loge	4	MAPA 3	SARL PELLETIER	45 062,65

AVENANT AU MARCHÉ SITA CENTRE OUEST

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical que la Sté SITA Centre Ouest titulaire du marché de traitement des déchets demande à bénéficier de l'avance forfaitaire prévue par l'art 87 du Code des Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres réunie le 4 septembre 2006 a émis un avis favorable et propose au comité syndical d'autoriser le Président à signer cet avenant qui interviendra sur les prestations 2007.

Le comité syndical adopte à l'unanimité l'avis favorable de la commission d'appel d'offres.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CSDU LA LOGE II

Monsieur le Président expose qu'un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux d'aménagement du CSDU de La Loge II.

Les travaux ont été décomposés en trois lots :

Lot n° 1 : Terrassement et VRD

Lot N° 2 : Etanchéité

Lot N° 3 : Aménagement paysager

Douze entreprises ont présenté une offre. Aucune proposition relative au lot N° 3 n'a été déposée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 septembre et le 15 septembre pour examiner le contenu des offres et retenir les entreprises attributaires.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot N° 1 : Entreprise : GTM TERREASSEMENT Montant HT : 584 826 €

Lot N° 2 : Entreprise : SODAF GEO Montant HT : 242 273,40 €

Lot N° 3 : Infructueux.

La commission propose de lancer une consultation en procédure adaptée pour le lot N° 3.

Les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer les pièces des marchés des lots 1 & 2, avec les entreprises ci-dessus et de lancer une consultation en procédure adaptée pour le lot 3.

INTEGRATION DE L'ACTIF TRANSFERE

Monsieur le Président rappelle que les biens mobiliers et immobiliers attachés aux centres de transfert de Ste Eanne et de Loubeau ont été transférés au SMITED au 1^{er} Janvier 2006.

Il informe les membres du comité syndical qu'il convient donc de constater ce transfert d'actif par une prise en compte comptable et budgétaire. Les écritures sont les suivantes :

Numéros des comptes		Montant	
Dépense	Recette	Dépense	Recette:
1315	1315	702 315,67	702 315,67
	16411		216 089,04
	1068		437 367,32
13913	1313	1 344,00	4 344,80
13918	1318	20 655,00	66 513,51
2145	28145	707 248,33	61 698,00
2154	28154	57 920,50	57 920,50
2182	28182	684 210,60	630 369,33
2184	28184	370,46	470,26
2188	28188	2 812,96	
675		210,91	
Totaux		2 177 088,43	2 177 088,43

Les crédits de dépenses et de recettes sont inscrits au budget par la décision modificative N°1 présentée en séance.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président expose que certains postes de dépenses et de recettes nécessitent un réajustement de crédit.

Monsieur le Président propose les réajustements budgétaires suivants en section d'investissement et de fonctionnement :

Section d'investissement :

Numéros des comptes		Montant	
Dépense	Recette	Dépense	Recette
Non affecté			
1315	1315	703 000,00	703 000,00
	16411		217 000,00
	1068		438 000,00
13913	1313	1 800,00	4 400,00
13918	1318	21 000,00	67 000,00
2145	28145	708 000,00	62 000,00
2154	28154	58 000,00	58 000,00
2182	28182	685 000,00	630 500,00
2184	28184	470,00	270,00
2188	28188	2 900,00	
Sur opération			
2184/Op01	2184/Op01	250,00	250,00
Totaux		2 180 420,00	2 180 420,00

Ces inscriptions permettront l'intégration de l'actif transféré au SMITED (transferts et Transport du SMC et du Sictom de Loubeau).

Section de fonctionnement :

DM1	ENSEMBLE TOUS SERVICES		
Compte	Intitulé du compte	Dépenses	Recettes
o22	Dépenses imprévues	-24 250,00	
6042	Communication	23 250,00	
60631	Habillement	100,00	
60632	Petits équipements	8 100,00	
60641	Fournitures administratives	2 000,00	
60661	Fuel compacteur	10 000,00	
60662	Gas oil	20 000,00	
61613	Assurance véhicule	900,00	
61561	Contrôle pont bascule	17 000,00	
6211	Personnel intérimaire	2 500,00	
6281	Cotisations	-95 000,00	
628712	Rembt transport transfert SVL	-229 394,49	
628713	Traitement SITA	229 394,49	
628714	Contrats traitements déchets verts	-107 000,00	
6411	Rémunération des agents titulaires	20 000,00	
6414	Indemnités	2 000,00	
6415	SFT	900,00	
6451	Assurance maladie vieillesse	3 500,00	
6453	CNRA CL	5 600,00	
6455	Cotisations assurances du personnel (cnp)	1 250,00	
6472	Versement cnas	150,00	
6475	Medecine du travail	100,00	
6481	FCCPA	150,00	
675	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	250,00	
678	Autres charges exceptionnelles	15 000,00	
7472	Subvention région		1 650,00
74751	Participation SVL		-118 483,00
747511	Participation CC Lezay		11 483,00
74781	Subvention Ademe Conseil Général		1 600,00
758	Rembt sinistre		10 000,00
775	Produit de cession des immob.		250,00
	Total	-93 500,00	-93 500,00

Le détail des opérations par service a été présenté aux délégués.
Le comité syndical adopte à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président précise que le financement des investissements, notamment pour ce qui concerne le centre de tri préparation, a fait l'objet d'un plan de financement présenté au comité syndical en 2005 et 2006. La réalisation définitive des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne se fera par consolidation des montants réellement nécessaires par nature. Aussi la caisse d'Epargne propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie par signature d'un contrat. Le crédit serait de 9 000 000 €, ce qui permettrait de pré financer la totalité des investissements avant consolidation par réalisation d'emprunt en 2007 et début 2008.

M. le Président sollicite l'autorisation de renouveler le contrat avec la caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 9 000 000 € et d'imputer les frais financiers sur le service traitement des déchets (Commission d'engagement 0€, Commission de mouvement 0% taux de mouvement T4M+0.1 (2.97% au 1/08/06).

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DE LA DECHETTERIE DE LA LOGE AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS THOUARSAIS

Monsieur le Président rappelle que la déchetterie réalisée par le SMITED sur le site de La Loge sera mise à disposition du Syndicat du Pays Thouarsais qui l'exploitera.

Les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité Mr le Président à signer la convention de mise à disposition de l'installation.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

Monsieur le Président rappelle que la déchetterie réalisée par le SMITED sur le site de La Loge sera mise à disposition du Syndicat du Pays Thouarsais qui l'exploitera.

Compte tenu que cette installation ne sera pas ouverte à plein temps il propose que l'agent de salubrité qui sera recruté sur le site soit mis à disposition du SMPT à hauteur de 40 % de son temps hebdomadaire de travail.

Les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité Mr le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel

INSTALLATIONS DE COMPOSTAGE : SMC LEZAY

Monsieur le Président rend compte de l'état d'avancement des réflexions menées par les exploitants actuels des deux plateformes de compostage.

Les audits internes ont été réalisés à partir des documents et informations remis par le SMC et la CC de Lezay.

Reste en suspend, les décisions d'acceptation de transfert des deux collectivités et du transfert des conventions passées par elles antérieurement au 1^{er} janvier 2007.

La question de la reprise effective au 1^{er} janvier 2007 ou son différé au 1^{er} janvier 2011 (date à laquelle le contrat passé par le SVL en 2005 et l'expérimentation de Celles sur Belle seront échus) est posée au comité syndical qui décide suite aux différentes interventions des représentants de Lezay et du SMC, d'étudier les différents contrats de manière cohérente lors du prochain bureau. Une délibération sera ensuite présentée après décision du bureau lors du prochain comité syndical.

CONVENTION DE REVERSEMENT DES SOUTIENS ECO EMBALLAGES AUX ADHERENTS

Monsieur le Président explique que le Syndicat est signataire du contrat multi matériaux passé avec la Sté Eco Emballages depuis le 1^{er} janvier 2006.

Un comité de pilotage a été mis en place et a pour mission de définir les termes d'une convention pluriannuelle fixant les modalités de reversement des soutiens Eco Emballages aux collectivités adhérentes qui ont mis en place les collectes sélectives.

Ces modalités ont été déterminées lors de la réunion du comité de pilotage du 30 juin dernier et au bureau syndical le 10 juillet qui a émis un avis favorable sur ce projet.

Le projet de convention a été transmis aux adhérents pour avis le 19 juillet 2006.

Le comité syndical délibère et adopte à l'unanimité ce projet de convention pour qu'il puisse être signé et applicable d'ici à la fin de l'exercice 2006.

CREATION DE POSTES

Monsieur le Président précise que la mise en service des installations de La Loge (Transfert, Déchetterie, CSDU) nécessite le recrutement de personnels d'exploitation supplémentaires et la consolidation des postes existants par mise à disposition ou sous contrat à durée déterminée.

Le comité syndical est invité à délibérer sur la proposition de création des postes suivants :

Un poste d'agent technique
Deux postes d'agent de salubrité

Le syndicat du Pays Thouarsais avait mis à disposition du SMITED 40% d'un poste d'ingénieur chargé du suivi d'exploitation du CSDU de La Loge transféré en 2000. L'exploitation de ce site arrivant à terme ainsi que la convention de mise à disposition, il est proposé de créer :

Un poste de technicien territorial supérieur
Un poste d'agent de maîtrise ou de conducteur de travaux

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS EN CONGES DE MALADIE

Monsieur le Président informe que dès lors qu'un agent est placé en situation de maladie d'une durée supérieure à quatre vingt dix jours cumulés au cours de l'année précédent l'arrêt en cours il ne perçoit qu'une partie de son salaire de la part de l'employeur.

Dans le cas du Smited l'assurance groupe « maintien de salaire » prend en charge une part complémentaire, indemnités comprises.

La présente délibération fixe le régime indemnitaire des agents en congés de maladie proportionnellement au taux de rémunération versé par la collectivité à l'agent.

Un agent en demi traitement percevra donc 50% du régime indemnitaire qui lui était attribué mensuellement.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-8 et R 5723-1 ainsi que le décret n°2005-1301 du 20 octobre 2005 fixant les montants bruts mensuel de fonction des élus locaux,

Vu la délibération d'élection du président en date du 14 octobre 2005,

Vu la délibération d'élection des membres du bureau en date du 14 octobre 2005,

Vu les arrêtés de délégation attribuée aux 1^{er} et 4^{ème} vice-présidents,

Vu la délibération de bureau du 9 décembre 2005,

Il est proposé de verser mensuellement une indemnité de fonction à :

Mr Claude ROULLEAU, Président du SMITED d'un montant égal aux indemnités des Présidents des syndicats mixtes ouverts de plus de 200 000 hab.

Mr Norbert BEALU, 1^{er} Vice-Président du SMITED d'un montant égal aux indemnités des Vices Présidents des syndicats mixtes ouverts de plus de 200 000 hab.

Mr Jacques DIEUMEGARD, 2^{ème} Vice-Président du SMITED d'un montant égal aux indemnités des Vices Présidents des syndicats mixtes ouverts de plus de 200 000 hab.

Ces indemnités sont calculées sur la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2006. Elles suivront légalement l'évolution du point d'indice.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

ECHEANCIER DES PROCHAINES REUNIONS

Monsieur le Président propose les dates suivantes :

Bureau : - le jeudi 21 septembre 2006
 - le vendredi 6 octobre 2006
 - le vendredi 24 novembre 2006

Comité syndical : - le jeudi 19 octobre 2006
 - le vendredi 08 décembre 2006

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION CAN SMITED SICTOM DE COULONGES CHAMPDENIERS

Monsieur le Président explique que le Sictom de Coulonges Champdeniers, assurant la collecte des déchets ménagers sur son territoire, évacuera les déchets collectés vers le centre de transfert des déchets de Niort (79), exploité par la CAN .

L'objet de la convention est de limiter les frais de transport vers Ste Eanne de la benne de Coulonges sur l'Autize dont l'aire de collecte est plus proche de Niort.

Les présentes dispositions s'inscrivent également dans le cadre des dispositions du Plan Départemental d'Elimination des Déchets qui préconisent optimisation et complémentarité des moyens des deux opérateurs CAN et SMITED.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention fixant les modalités de transfert des déchets du Sictom de Coulonges Champdeniers.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

CONVENTION RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA ZAE DE MONTPLAISIR

Monsieur le Président informe que la communauté de communes du Val d'Egray propose au Smited une convention fixant les modalités de raccordement du centre de tri mécano biologique au réseau d'assainissement collectif de la ZAE de Montplaisir.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention fixant les modalités de raccordement au réseau d'assainissement de la ZAE de Montplaisir.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président présente la demande écrite qu'il a reçu de Mr GEAY, lui demandant la prise en charge des frais de déplacement des élus lors de chaque comité syndical.

Il est proposé aux membres du comité syndical que ce dossier soit étudié lors du prochain bureau et une délibération sera présentée en prochain comité syndical.

POINT SUR IDEAL

Monsieur BEALU fait un point sur l'état d'avancement du projet IDEAL 79

1. IDEAL 79 :

Faire baisser de 10% la production de déchets ménagers ultimes en 3 ans (2006 / 2007 / 2008), c'est l'objectif du programme d'IDEAL 79. Ce programme a pris son envol en janvier 2006 et les 2 chargées de mission recrutées spécifiquement ont remis à plat le dossier LIFE pour dresser un véritable plan de charge pour 2006.

A ce jour, le retard qui avait été pris en 2005 semble s'amenuiser. En effet, les dossiers de consultation pour prestations de service, incontournables sur différentes thématiques de travail validées par le LIFE ont abouti au choix des prestataires validé par le comité de pilotage qui s'est réuni 6 fois de janvier à septembre 2006.

2. COMMUNICATION :

C'est l'agence l'Effet Papillon qui a été retenue pour établir une stratégie de communication pour la promotion d'IDEAL79 autour de 2 axes :

- la communication institutionnelle globale
- la communication opérationnelle individualisée

La mise en avant d'IDEAL 79 et des porteurs du programme se déroulera au début de l'année 2007. La mission de l'agence va jusqu'à la conception des supports, des maquettes et de chiffrages des outils de communication.

3. MISE EN PLACE DU MECANISME PROMOTIONNEL D'INCITATION:

« ex carte achat malin »

Le candidat retenu est un groupement de bureau d'études formé d'ETHICITY et d'EVEA. La mission confiée au présent groupement est de :

- Sélectionner 100 éco-produits et services en définissant les critères d'évaluation sur la base de référentiels existants (éco-label) à adapter ou à créer.
- Mettre en avant les produits et services sélectionnés pour inciter à consommer responsable
- Définir une politique partenariale : sélection de 30 à 50 partenaires. Ethicity propose d'amorcer une dynamique partenariale sur la base de ses réseau de partenaires (MAAF, Yves Rocher, Nature et découvertes, Gamm Vert, Crédit Agricole, Carrefour...)
- Positionner l'opération avec l'agence de communication l'Effet Papillon
- Animer le dispositif
- Evaluer l'opération

La mission se déroule de septembre 2006 à juin 2008.

4. SENSIBILISATION / FORMATION :

Après consultation, la formation est confiée au groupement IFREE, GRAINE POITOU-CHARENTES, CPIE DU PAYS DE GATINE POITEVINE.

5 lots ont été définis correspondant à 5 publics différents.

Lot n°1 : 15 personnes qui seront des acteurs relais d'IDEAL79 dans les Deux-Sèvres

Lot n°2 : 200 élus du département pour comprendre et définir ensemble les objectifs d'IDEAL 79. Les élus seront donc les premiers à recevoir les sensibilisations / formations IDEAL 79 afin de relayer l'information auprès de leurs habitants et dans leurs Conseils. L'association des Maires sollicitera via sa newsletter les élus pour cette formation qui se déroulera en octobre et novembre 2006.

Lot n°3 : 160 agents des collectivités territoriales bénéficieront de formations thématiques tels que compostage à domicile, réduction de la production de déchets de bureau (type Label'Ve sur le sictom de l'oubeau), bon usage des pesticides... Ces agents seront principalement des agents désignés par les élus ayant bénéficié de la formation préalable.

Lot n°4 : 40 Etablissements scolaires seront bénéficiaires de la formation

Lot n°5 : Population civile 1500 personnes sur 5 ateliers thématiques à décliner.

5. LABELLISATION : exemplarités de entreprises

La CAN, le SMITED la Chambre des métiers et la Chambre de Commerce et de l'Industrie ont recensé avec leurs communicants et techniciens un certain nombre d'entreprises remarquable en matière de prévention de la production de déchets. 500 entreprises et artisans vont être sollicités pour bénéficier de la charte IDEAL 79 dès la fin de l'année 2006. Cette opération sera reconduite en 2007 et 2008.

6. AUDIT SUR LA DEMATERIALISATION: exemplarité des administrations

Le bureau d'étude Jean-Yves Busson a été retenu pour la dématérialisation des procédures administratives en Deux-Sèvres. Cet audit a pour objectifs de recenser et analyser les pratiques existantes sur la dématérialisation des procédures administratives, d'élaborer un système d'incitation de suivi des pratiques de prévention, de construire un module de sensibilisation et de réaliser un argumentaire pour promouvoir la dématérialisation.

50 collectivités et administrations seront contactées pour répondre à cet audit.

7. L'APRES IDEAL 79 :

Le programme LIFE environnement nous apporte 49.7% d'aides financières jusqu'en juin 2008. D'ores et déjà, les porteurs du programme Belge REDUCE bénéficiaire de fond Interreg nous sollicitent pour intégrer leur programme européen de juillet 2008 à décembre 2011. Ils peuvent adjoindre notre programme IDEAL 79 pour un financement de 800 000 euros sur 3 ans. Il convient de proposer à l'assemblée syndicale avant la fin de l'année 2006 un accord de principe pour la poursuite du programme jusqu'en 2011. Le détail du programme sera ensuite élaboré avec Espace Environnement programme REDUCE et ce sont eux qui présenteront le dossier à l'Europe.

Monsieur COUSIN demande qu'elle est la communication faite auprès du public scolarisé.

Actuellement les scolaires sont sensibilisés à la collecte sélective grâce à un contrat passé avec le CPIE de Coutière et la visite des centre de tri de Bressuire et de St Eanne, le volet prévention est pris en charge pas la Région Poitou Charentes pour les lycées et par le Conseil Général pour les collèges. Actuellement 5 000 scolaires sont sensibilisés dans le département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Le Secrétaire de séance
Pierre POUPIN

o o o